[illegible] DU CULTIVATEUR.

[illegible] Législatif.

VENDREDI.

[illegible] de l'hon. M. Bourret, le rap-[illegible] sur le bill d'annexion d'Up-[illegible] et la troisième lecture remise à [illegible]

[illegible] M. Morris présenta le rapport du [illegible] sur le bill pour amender la charte du [illegible]road de l'ouest. Ce rapport n'of-[illegible] amendements, le bill fut lu [illegible] troisième fois et passa.

[illegible] M. Taché présenta le rapport du [illegible] sur le bill pour abolir l'usage de la [illegible] pour détruire les animaux sauvages. Le bill fut lu une troisième fois et passa.

Les bills suivants passèrent par les mêmes phases ; bill pour incorporer l'Institut Mécanique de Hamilton et Gore ; bill de [illegible] de Montagne et de North Elmsley; bill pour régler l'emmagazinage à Québec ; aussi bien que le bill relatif à la division de districts en comtés dans le Haut-Canada. Ce dernier bill souleva une petite discussion, l'hon. M. McKay voulant que le sujet fut soumis à un comité spécial, et l'hon. M. Leslie s'y opposant pour la raison qu'on ne renvoye jamais les mesures du gouvernement à des comités spéciaux.

Après quelque discussion le fameux bill Donegani passa aussi à sa troisième lecture. Cette cause depuis si longtemps en litige s'est terminée en faveur de M. Donegani, fils de la personne qui a laissé la propriété en dispute, en autant que les deux chambres y sont concernées. Ce résultat est contraire aux décisions des cours de loi qui étaient en faveur du neveu.

MARDI, 24 avril 1849.

L'hon. M. McGill présenta une pétition de la part de la Chambre de Commerce de Toronto s'opposant au projet de tarif ministériel.

L'hon. M. Dionne présenta le rapport du comité sur le bill d'incorporation des instituteurs du district de Québec. La considération en est remise au jour suivant.

Sur motion de l'hon. M. Ross le conseil reçut le bill des "Wesleyan Methodiste Parsonnage and Trustee". Le bill passa à sa troisième lecture. Les bills suivants passèrent par les mêmes phaces : bill de la "City Bank Stock ;" bill de l'Ecole Grammaticale du district de l'Ottawa ; bill de péages des travaux publics ; bill relatif aux promesses de mariage.

Les amendements faits au bill d'incorporation de la St. Jean Baptiste de Québec furent acceptés. La troisième lecture du bill tel qu'amendé fut remise au jour suivant. Il en fut ainsi des amendements faits à l'acte d'incorporation du cimetière du Mont Hermon, de ceux faits au bill d'incorporation de la compagnie du télégraphe de Montréal et Troy.

Assemblée Législative.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS.

JEUDI, 19 avril 1848.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Un bill grossoyé pour établir de meilleures dispositions à l'égard des péages à être prélevés sur les travaux publics, etc. est lu pour la troisième fois et passé.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, est lu pour la troisième fois et passé.

La pétition du Revé. H. Moreau et autres, de la paroisse de St. Eustache et de ses environs, dans le comté des Deux-Montagnes, demandant des amendements à la loi qui règle le mode d'octroyer des licences d'auberges, est reçue et lue.

M. Fortier, du comité sur les bills des chemins et ponts, fait rapport sur le bill relatif au pont de Primeau et Trottier, et le bill et le rapport sont renvoyés au comité pour lundi prochain.

Les amendements (du conseil) au bill de la compagnie des mines du Sault Ste. Marie sont pris en considération et adoptés.

L'Hon. M. Hincks présente le troisième rapport du comité permanent sur les impressions.

Sur motion de M. Chabot, le bill (du conseil) incorporant l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse, dans le Bas-Canada, est lu pour la première fois ;—seconde lecture ; lundi.

M. John Scott présente le second rapport du comité nommé pour s'enquérir de l'état du commerce de bois ;—et ordre est donné pour qu'il soit imprimé.

Sur motion de M. Christie, il est voté une adresse, demandant des copies de toutes les pétitions, lettres et de la correspondance qui peuvent avoir été échangées entre William Moore Kelly, écuyer, ci-devant collecteur des douanes au port de Toronto, et le gouvernement exécutif, &c.

Le bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal est ordonné d'être grossoyé.

M. l'orateur informe la chambre que le greffier a reçu du greffierde la couronne en chancellerie, un certificat du retour de Alexander Tilloch Galt, écuyer, comme membre pour le comté de Sherbrooke.

M. Sauvageau fait rapport de la résolution adoptée en comité, lundi dernier, pour agréer le rapport du comité spécial sur les diverses pétitions relatives au chemin Papineau, et la dite résolution est adoptée par la chambre. M. Holmes présente alors un bill pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Montréal à acheter le chemin St. Michel, et ouvrir un chemin au village du Sault-au-Récollet ;—seconde lecture lundi.

Un bill grossoyé pour régler le taux des dommages sur les lettres de change protestées, dans le Haut-Canada, est lu pour la troisième fois et passé.

Le bill relatif aux immeubles que pourront posséder les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal est de nouveau considéré en comité, amendé, et ordre est donné de le grossoyer.

Sur motion de M. Cauchon, la réponse à une adresse du 15 février dernier, demandant la correspondance relative à l'acte pour régler l'engagement des matelots au port de Québec, est renvoyée au comité spécial sur la pétition de T. C. Lee et autres.

Un message est reçu du conseil, agréant le bill de la compagnie de transport de Québec, sans amendements.

Et le bill pour l'amélioration de la Rivière du Chêne, avec divers amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour l'érection de certains nouveaux comtés et townships dans le Haut-Canada, et pour certaines fins relatives aux dits nouveaux comtés, étant lu ;

L'Hon. M. Cameron, de Kent, propose que le bill soit maintenant lu pour la seconde fois.

M. Watenhall propose en amendement, que le bill soit lu seconde fois de ce jour en trois mois.

[illegible]—Messieurs Armstrong, Badgley, le Procureur Général Baldwin, Beaubien, Chabot, [illegible], Christie, DeWitt, Dickson, Fergusson, [illegible] Fournier, Gugy, Holmes, Johnson, Laurin, [illegible], Sir Allan N. MacNab, Malloch, Mar-[illegible], Papineau, Robinson, Scott, des [illegible], Seymour, Stevenson, Thomp-[illegible] et Wilson.—29.

[illegible]—Messieurs Bell, le Solliciteur Généra[illegible] de Norfolk, Boutillier, Burritt, [illegible] Kent, Cartier, Cauchon, le Sollici-[illegible] Drummond, Dumas, Fortier, Guil-[illegible], McFarland, Merritt, Méthot, [illegible] Morrison, Nelson, Polette, Price, [illegible], Smith de Wentworth, Taché, [illegible]

[illegible] refondre et amender les lois rela-[illegible] d'invention dans cette province, [illegible] en comité, et ordre est [illegible]

[illegible] les pompiers, après un [illegible] de service, des devoirs [illegible] la seconde fois, et [illegible] pour lundi.

[illegible] l'association nommée [illegible] de la paroisse de [illegible] la seconde fois, [illegible]

[illegible]

Le bill pour diviser le comté de Saguenay en deux districts pour l'enregistrement des titres, est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

VENDREDI, 20 avril 1849.

Un bill grossoyé pour autoriser les religieuses de la communauté des Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à acquérir et posséder des biens-meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, &c.

M. Chauveau, du comité des bills privés, fait rapport sur le bill relatif aux manufactures des townships de l'Est,—et sur le bill pour incorporer les Pères Oblats.

M. Fourquin fait rapport sur les pétitions de Pierre Cartier et autres,—et de François Dépin et autres, de la paroisse de St. François du Lac,—et il présente un bill pour valider l'élection des syndics pour construire une église dans la dite paroisse, et pour les mettre en état de l'achever ; seconde lecture, jeudi.

Sur motion de M. Chauveau, une adresse est votée, demandant copies des comptes envoyés et soumis par les syndics des chemins à barrières de Québec.

M. Gugy présente un bill pour déclarer le vrai sens, l'intention et effet de l'acte passé dans la dixième et onzième années du règne de Sa Majesté, pour établir de meilleures dispositions pour la limitation des actions dans le Bas-Canada ;—seconde lecture, jeudi.

M. Blake présente un bill pour permettre de vendre et disposer des immeubles dans certains cas y mentionnés ;—seconde lecture, jeudi.

Sur motion de M. Hincks, le chambre se forme en comité général pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte imposant des droits sur les distillateurs, et les boissons distillées en cette province; et plusieurs résolutions sont passées, desquelles il sera fait rapport lundi.

Sur motion de M. Hincks, la chambre concourt dans le troisième rapport du comité permanent des impressions.

Le bill pour remédier à certains défauts dans l'enrégistrement de titres et des actes relatifs aux biens meubles dans le bureau d'enrégistrement de Montréal, est amendé en comité ;—il en sera fait rapport lundi.

Le bill pour amender les lois relatives aux droits de douanes, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

La chambre se forme en comité sur le bill des cotisations dans le Haut-Canada, le comité fait quelques progrès, et obtient la permission de siéger de nouveau mardi.

LUNDI, 23 avril 1849.

Trois pétitions sont présentées et mises sur la table.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés :—

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'union de Toronto, Simcoe et le lac Huron.

Bill pour augmenter le fonds social de la compagnie de la navigation de la Grande Rivière

Bill pour incorporer l'association St. Jean Baptiste de Montréal.

Bill pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissements pour l'enrégistrement des titres.

Bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal.

Bill pour diviser le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enrégistrement des titres.

Bill pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention, en cette province.

Bill pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de feu Sa Majesté, le roi Guillaume Quatre, chapitre premier, intitulé "Acte pour régler l'exercice de certains droits des locateurs et locataires."

Bill pour amender la loi relative aux lettres de change à l'intérieur, aux billets promissoires, et à la manière de les protester, et aux lettres de change étrangères dans certains cas.

Bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église St. André à Montréal.

Bill pour changer le temps et les lieux où se tiennent les cours de division dans la division numéro six du district de Bathurst.

Bill pour incorporer la ville de Peterborough.

Pétitions reçues et lues :—

De Donald Munro et autres, du township de Georgina, demandant que le district de Home ne soit pas divisé.

La pétition du Rév. J. Gravel et autres, de la paroisse de St. Athanase et autres, marchands, du village de la dite paroisse, demandant certains amendements au bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer entre Montréal et Missisquoi est reçue et lue, et renvoyée à un comité.

M. Galt, membre pour le comté de Sherbrooke, prête serment et prend son siége.

L'hon. M. LaTerrière fait rapport sur la pétition de Mme. Sophie B. Brousseau et autres, et présente un bill pour remédier aux injustices qui pourraient provenir d'omissions et d'irrégularités dans les actes passés pardevant des notaires actuellement décédés; seconde lecture, lundi prochain.

M. Méthot fait rapport sur un bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada ; et le bill est renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

M. Chauveau, du comité permanent des bills privés, fait rapport sur le bill relatif aux sœurs de la Charité de Bytown,—bill relatif à la compagnie des mines de Huron,—bill relatif à la compagnie des mines de Neepigon.

Sir Allan N. McNab présente le second rapport du comité permanent de la bibliothèque ; renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

Le bill pour incorporer les *Pères Oblats* est renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

M. Egan propose que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance de présenter une adresse à sa très gracieuse majesté, demandant qu'il lui plaise de ne pas sanctionner l'imposition, par le parlement impérial, d'un nouveau droit sur le bois de construction de la province du Canada, entrant dans les ports de la Grande-Bretagne.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton. de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, De Witt, Egan, Holmes, Johnson, sir Allan McNab, McConnell, Papineau, Robinson, Scott, de Bytown, Seymour, Sherwood, de Toronto, Stevenson et Watts.—18.

Contre :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Beaubien, le sollicíteur-général Blake, Cameron, de Kent, Cauchon, Chabot, Chaveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Galt, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Smith, de Durham, Taché, Viger et Watenhall.—37.

Un message est reçu, informant la chambre que le conseil concourt dans les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill pour prohiber l'usage de la strychnine et autres poisons pour la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages.

Bill pour modifier et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Bill pour confirmer le titre de la congrégation Baptiste Calviniste, de Perth, à un certain morceau de terre dans cette ville.

Bill pour incorporer l'institut des artisans de Hamilton et Gore.

Bill pour confirmer les titres à certains biens immobiliers, des personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada, Guil. IV, chap. 53.

Bill pour révoquer l'acte qui définit la ligne de division entre les quatrièmes concessions des townships de Montagne et Elmsley Nord.

Bill pour incorporer la compagnie de l'entrepôt de Québec.

Bill pour annexer une certaine partie du township de Upton à St. Hyacinthe, pour les fins judiciaires et municipales.

Bill pour abolir la division territoriale du Haut-Canada en districts, et pour pourvoir à l'union temporaire des comtés pour les fins judiciaires et autres, et pour l'abolition future des dites unions, suivant que l'exigera l'augmentation de la richesse et de la population.

Et les bills suivants, avec un amendement à chaque :—

Bill pour incorporer les sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la Maternité de Montréal.

Bill pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation.

Bill pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal.

Sur motion de l'Hon. M. Hincks, la chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'imposer des taux de péage sur les vaisseaux descendant le St. Laurent, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des réglements pour l'arrêt des vaisseaux causant des dommages aux canaux,—et passe plusieurs résolutions, dont il sera fait rapport demain.

M. Cauchon présente un bill pour révoquer un certain acte et une ordonnance y mentionnés, relatif à la Maison de la Trinité de Montréal, et [illegible] et amender les dispositions des dits [illegible] ;—seconde lecture, jeudi prochain.

[illegible] par le conseil au bill [illegible] Miséricorde,—au bill [illegible] Croix,—et au bill relatif [illegible]

1. Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte 9 Vic., ch. 2, imposant des droits sur les boissons spiritueuses distillées en cette province, en déclarant que le droit sur les dites liqueurs spiritueuses sera d'un denier par gallon, au lieu de deux deniers par gallon, tel qu'établi par le dit acte.

2. Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à la mise en entrepôt des boissons spiritueuses distillées en cette province, sans que les droits sur icelles ne soient payées, les dits droits devant être payés lorsque les dites liqueurs spiritueuses sortiront de l'entrepôt pour être consommées en cette province.

Les dites résolutions sont lues une seconde fois et adoptées.

L'Hon. M. Hincks présente un bill pour continuer et amender l'acte imposant des droits sur les boissons spiritueuses distillées en cette province, et pour pourvoir à la mise en entrepôt des dites boissons spiritueuses ;—seconde lecture, vendredi prochain.

Les amendements faits en comité, vendredi dernier, au bill pour remédier à certains défauts dans l'enregistrement des titres et des actes relatifs aux immeubles, dans le bureau d'enregistrement à Montréal, sont rapportés et adoptés et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour définir la manière de construire les glacis des chaussées de moulins dans le Haut-Canada, est amendé en comité ; rapport demain.

Le bill pour révoquer certaines ordonnances relatives aux chemins d'hiver, quant à ce qui a rapport aux Districts de Québec, de Gaspé et des Trois-Rivières, à l'exception de cette partie du comté de Drummond située dans le district des Trois-Rivières, est lu une seconde fois, et renvoyé immédiatement à un comité général.

M. Gugy propose qu'il soit donné instruction au dit comité de considérer, 1o,—S'il est expédient que les chemins d'hiver dans le Bas-Canada soient d'une largeur uniforme, et qu'ils aient la largeur que les chemins d'hiver ont dans le Haut-Canada, dans les townships du Bas-Canada, dans la Nouvelle-Ecosse, dans le Nouveau-Brunswick et dans les Etats-Unis. 2o,—S'il est expédient et nécessaire que la forme et la grandeur des patins des voitures d'hiver et la manière d'atteler les chevaux dans le Haut-Canada et dans les townships du Bas-Canada, soient adoptés et suivis dans le Bas-Canada. 3o,—Si l'on pourrait adopter des dispositions et quelles dispositions législatives pour atteindre le but susdit.

Pour:—Messieurs Boulton, de Toronto, Gugy, Robinson, et Stevenson.—4 : —Contre, 37.

Le bill pour amender la loi dans le Bas-Canada en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

La seconde lecture du bill pour obliger les personnes réclamant des terres, en vertu de lettres patentes, dans les townships du Bas-Canada, à enregistrer leurs réclamations et pour d'autres fins y mentionnées, est remise au 18 mai prochain.

La seconde lecture du bill pour amender l'acte pour la décision sommaire des petites-causes dans le Bas-Canada est remise au 18 mai prochain.

Le bill pour autoriser A. A. Archambault et autres à ériger un pont de péage sur la rivière de l'Assomption, est amendé en comité ; il en sera fait rapport demain.

MARDI, 24 avril, 1849.

Trois pétitions sont présentées et mises sur la table.

M. Jobin propose que la pétion de William Evans, et de ses fils, Jobin E. Evans et William Evans, junior, de la Côté St. Paul, soit renvoyée à un comité spécial ; rejetée.

M. Chabot fait rapport sur la pétition de MM. LeMesurier, Tilstone et Cie., et autres, de Québec, et présente un bill pour amender et continuer l'ordonnance pour l'inspection du poisson et de l'huile ;—seconde lecture, jeudi prochain.

M. Chabot fait rapport sur le bill pour incorporer le barreau du Bas-Canada ;—renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

M. Davignon fait rapport sur le bill pour incorporer l'Institut Canadien de Montréal ;—renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

M. Méthot fait rapport sur la pétition de Thomas C. Lee et autres, intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de Québec :—le rapport à être imprimé.

M. Méthot présente un bill pour révoquer l'acte 10 et 11 Vict. ch. 25, intitulé : "Acte pour régler l'engagement des matelots" et pour d'autres fins y mentionnées ;—seconde lecture, lundi prochain.

M. Christie présente un rapport supplémentaire du comité nommé pour s'enquérir du montant des immeubles possédés par des institutions religieuses, d'éducation et de bienfaisance ;—impression ordonnée.

Le bill pour incorporer la compagnie des mines de Huron, est renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

L'Hon. M. LaFontaine propose que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération la convenance de payer à même le fonds consolidé du revenu, le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du Bas-Canada, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin ;

L'Hon. M. Hincks informe la chambre que son excellence ayant été informée du sujet de cette motion, la recommande à la considération de cette chambre.

La chambre se forme en le dit comité, et passe une résolution, dont il sera fait rapport demain.

L'Hon. M. Baldwin présente un bill pour établir certaines dispositions législatives, qui ne se trouvent pas dans certains actes y mentionnés ;—seconde lecture, vendredi prochain.

Les amendements faits en comité, hier, au bill pour mieux définir la manière de construire des glacis aux chaussées de moulins, sont rapportés et adoptés, et il est donné ordre de grossoyer le bill.

Les amendements faits en comité, hier, au bill pour autoriser A. A. Archambault et autres à ériger un pont de péage sur la rivière l'Assomption, ont été rapportés et adoptés.

M. Jobin propose que le bill soit renvoyé de nouveau au comité, pour considérer s'il est expédient d'y faire de nouveaux amendements :—rejeté sur division.

Ordre est alors donné de grossoyer le bill.

Le Bill grossoyé pour incorporer la société St. Patrice de Québec, ainsi que le bill grossoyé pour amender les lois d'enregistrement dans le Haut-Canada, sont lus pour la 3e. fois et passés.

Un message est reçu, informant que le conseil a passé les bills suivants, sans amendement.

Bill pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district des Outaouais, de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le prix de la vente à l'achat d'un nouveau terrain pour construire une maison d'école dans la ville de l'Orignal.

Bill pour établir de meilleures dispositions relativement aux péages qui sont perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux.

Bill pour amender l'acte incorporant la Banque de la cité, et pourvoir à la réduction de son fonds social.

Bill pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres objets appartenant à l'église méthodiste wesleyenne en Canada, d'administrer plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées.

Et il a fait plusieurs amendements au bill pour prévenir les oppositions aux mariages faites sur des promesses de mariage.

Le bill poor amender la loi relative aux droits de douane, est pris en considération et amendé en comité ;—rapport demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill déclaratoire de la loi relative au mépris de cour dans le Bas-Canada, est remis à jeudi prochain.

Débats.

LUNDI, après les affaires de routine, après la passation de plusieurs bills à leur troisième lecture, et après l'introduction de M. Galt, le nouveau membre pour Sherbrooke, M. Egan proposa que la chambre se mit en comité général afin de faire une adresse à Sa Majesté, la priant de ne pas sanctionner de droit additionnel sur le bois venant du Canada. La raison pour laquelle il demandait ce comité ; c'est que l'honorable inspecteur-général a fait au gouvernement impérial la proposition d'imposer une taxe de 7s. 6d. par voie de bois venant du Canada, parce que l'on présumait que le droit sur les bois étrangers serait complètement aboli.

A ce sujet, dit-il, je vais réduire à des chiffres les faits que je veux exposer. En référant à la circulaire de Churchill et Sim du 1er janvier 1849, j'ai trouvé que la quantité de bois étranger de toutes les descriptions importées dans la Grande Bretagne durant la saison passée, a été de 720,000 voies, payant un droit de 15s. par voie, fesant un montant en tout, de £540,000. La quantité des bois coloniaux importée durant la même période, est de 1,150,000 voies, payant un droit, sous le tarif ou la loi existante de 1 shelling par voie, fesant en tout un montant de £57,500, et une protection en faveur du bois des colonies, de £482,500. Comment cela pourra-t-il con[illegible] un droit de 7s. 6d. sur le bois de la colonie, (au lieu d'un shelling, d'après le tarif actuel) comme il a été suggéré par l'inspecteur-général, ce qui ferait, sur une quantité de 1,150,000 voies, un montant de £540,000 ; le montant général des droits sur les bois étrangers importés dans la Grande-Bretagne, ne laisserait, en notre faveur qu'une protection de £108,750 ; ce serait donner au producteur étranger un avantage qu'il n'a pas aujourd'hui, de £373,7 0. La protection qui resterait à notre bois, d'après la proposition de l'inspecteur-général, serait de 7s. 6d. par voie, ce qui, sur toutes nos exportations, se monterait à £431,250 ; mais la protection actuelle serait seulement de £108,750, ce qui est moins que nous avions lieu d'attendre d'au moins £332,500.

A présent, c'est à peu près un farthing par pied à payer contre 15s par voie ou 3½d par pied, laissant une différence de 3¼d par pied en notre faveur. Les £108,750 que j'ai montrés comme l'unique protection qui nous resterait est la différence entre les montants qui seraient prélevés sur les bois étrangers et les bois coloniaux, et il est à considérer qu'aucun droit imposé sur le bois colonial est tout en faveur de l'étranger et contre notre commerce.

Quelle sera alors la différence dans le fret en faveur de l'étranger, disons de Québec et de la Baltique ! De la Baltique, le fret est de 3½d. à 5d. par pied, moyenne, disons, 4d. et de Québec, il est de 8d. à 10d. disons 8½d. ce qui laisse encore 5½d. par pieds en faveur de l'étranger, égalant la valeur de notre bois à Québec, et sur la quantité importée dans la Grande Bretagne, disons 720,000 voies, à £1 2s. 11d. par voie ça fait £825,000 ; et la protection dont nous jouissons sur l'étranger par rapport au droit, est de £482,500, ce qui en droit et fret donne une balance contre nous, de £342,500. La proposition de l'inspecteur général cependant, ne laissant qu'une protection de £108,750 sur toute l'exportation de notre bois, laisserait aussi, sur le droit et le fret tout ensemble une balance contre nous de £716,250. Dans la sagesse de notre gouvernement, ce fardeau de 7s. 6d. serait imposé pour faire le railroad de Québec et de Halifax. La justice demande que les représentants du peuple protestent contre une mesure qui, si elle est emportée, doit avoir pour fin de ruiner tous ceux qui sont engagés dans le commerce, et sera le moyen de le placer, ce même commerce entre les mains de l'étranger, au grand détriment du consommateur anglais, et détruira aussi ce grand pont d'émigration que forment les vaisseaux venant à Québec. On pourrait peut-être objecter que les envois du Canada sont moindres que ceux de St. Jean et des autres ports des provinces inférieures, mais pour répondre à cela, voici les statistiques.

BOIS MESURÉ A QUÉBEC POUR L'EXPORTATION EN 1847.

	morceaux.		pieds.
Pin blanc	180,308	fesant	12.074,897
Pin rouge	175,503	do	6,576,922
Chêne	47,196	do	2,484,470
Orme	55,602	do	2,035,541
Frêne	2,806	do	122,715
Basswood	264	do	12,693
Noyer tendre	155	do	6,618
Pruche	21,645	do	590.619
Merisier	4,865	do	89,611
Erable	88	do	2 726
Hêtre	4	do	129
Hemlock	28	do	755
Epinette	31	do	871
Noyer noir	262	do	9.617
			26,003,184

M. Egan finit par conclure que le commerce de bois du Canada serait complètement ruiné, si la proposition de l'inspecteur général au gouvernement impérial est acceptée. Il est d'avis qu'il serait aussi juste de prélever un droit d'une piastre sur chaque baril de fleur pour aider le railroad de Québec et de Halifax, que de taxer le bois de la province allant en Angleterre, de 7s. 6d. par voie.

M. Scott de Bytown seconda la proposition de M. Egan, demandant un comité de toute la chambre pour prendre ce sujet en considération.

M. Hincks dit qu'il avait écouté avec la plus grande attention, l'hon. membre pour l'Ottawa, parce que son expérience dans le commerce du bois donne du poids à son opinion sur cette matière; mais qu'il n'a rien entendu dans ses remarques qui ait pu faire changer ses vues le moins du monde. Il croit que les représentations qu'il a faites auprès du gouvernement impérial et qui ont rencontré l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, sont justes. L'hon. membre pour l'Ottawa, s'est beaucoup appliqué à démontrer que le marchand de bois de l'Ottawa ne peut pas entrer en compétition avec le marchand de la Baltique, s'il ne jouit pas de la protection dont il jouit présentement par la volonté du gouvernement impérial. Il (M. Hincks) n'est pas prêt à lui disputer ce point, vu que l'hon. membre pour l'Ottawa doit avoir plus de moyens d'information sur le sujet que lui-même ; mais il nie que ce soit vraiment là la question à prendre en considération. Voici la question : La protection sur le bois Canadien sera-t-elle continuée en Angleterre ? Si l'hon. membre pense qu'elle le sera, alors, il a raison de suivre la conduite qu'il tient; mais pour lui, (M. Hincks) il ne peut concevoir comment on peut avoir des doutes là-dessus ; il est évident que la protection sera retirée. La protection nous a été ôté sur notre blé et nous n'avons rien eu pour compensation. La protection a été retirée sur le sucre des Indes Occidentales et les Colonies des Indes n'ont rien eu en compensation. La protection sur le bois est aussi sur le point d'être retirée ; et la question, est ferons-nous un effort pour obtenir quelque chose en échange, ou si la laisserons-nous aller sans demander quelque chose en compensation ?

M. Hincks démontra ensuite par des renseignements, que la protection sur le bois sera retirée prochainement. Il cite une adresse de Liverpool à la *Gazette* de Montréal disant que le *free-trade* l'emportera malgré tout. En lisant le discours de M. Gladstone sur le rappel des lois de navigation, on se convaincra que l'on regarde le rappel de la protection sur le bois comme une conséquence de la première mesure. Dans la ferme croyance que cette protection va disparaître, il a pensé que le gouvernement impérial consentirait à quelque plan de la nature de celui proposé pour aider la construction du chemin de fer de Québec et de Halifax, bien qu'il ait toujours regardé comme douteux et qu'il le regarde ainsi, que le gouvernement de la mère-patrie consente à quelque chose d'aussi favorable à la colonie. Il a craint que les droits sur le bois colonial et le bois étrangers fussent égalisés et fixés à un taux très-bas probablement réduit de 7s. 6d par voie à 5s. ou 6s. tout au plus.

L'hon. membre pour l'Ottawa a représenté que ce droit proposé retomberait sur les producteurs de bois de cette province, et l'a comparé à l'impôt d'une piastre sur chaque baril de fleur. Il est étonnant qu'on n'ait pas compris que la fleur est un article qui entre en compétition avec les produits de l'Angleterre, et que la conséquence d'un impôt sur notre fleur en Angleterre, serait une protection pour le producteur anglais et une injure au pays sur les produits duquel ce droit serait imposé, mais il en est tout autrement pour le bois. Le bois est un article dont le droit doit retomber sur le consommateur, et la question est tout simplement de savoir, si nous pouvons faire compétition au bois produit ailleurs. Il faut admettre que le Canada ne serait pas bien s'il avait à entrer en concurrence avec les producteurs de bois de la Baltique sous des conditions moins favorables, mais nous aurons à nous soumettre, si il n'y a rien dans le memorandum qui recommande que ce droit de 7s 6d par voie soit mis sur le bois canadien, sans égard au retrait de la protection.

La recommandation est fondée sur la supposition que la protection doit être retirée. L'hon. membre a demandé comment on connait que la protection sera retirée ? Au moyen des opinions des hommes publics exprimées publiquement depuis quelque temps.

M. Gugy parla ensuite pour rien dire contre M. Hincks. M. Holmes lui succéda, et enfin, après une longue discussion à laquelle grand nombre de membres prirent part pour et contre, la proposition de M. Egan fut rejetée à une division de 18 contre 37.

Pour le reste des affaires de cette séance nous renverrons à la routine. Le suel sujet qui a soulevé quelque débat est le bill pour la division du district de London dans le Haut-Canada, mesure d'un intérêt purement local, et à laquelle presque seuls MM. Wilson et Notman prirent part.

MARDI, il ne s'est passé rien d'important dans la chambre. La question qui a fourni matière à plus de discussion, c'est le bill municipal du Haut-Canada pris en considération devant un comité de toute la chambre. Le comité a passé entre 70 à 80 clauses après quoi il a fait rapport de progrès, puis a reçu la permission de siéger encore.

MERCREDI. Hier soir la chambre a commencé à discuter en comité général le bill de judicature ; mais elle a été brusquement ajournée par l'évènement regrettable dont nous rendons compte sous le chapitre éditorial.

LA MINERVE.

Jeudi Soir, 26 Avril 1849.

L'INDEMNITÉ SANCTIONNÉE PAR SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Hier après-midi, vers cinq heures, Son Excellence, le Gouverneur-Général, s'est rendu au conseil législatif pour donner la sanction royale à un grand nombre de bills passés dans les deux chambres depuis l'ouverture de la session. Au nombre des bills qui sont maintenant devenus lois par la sanction royale, se trouvent le nouveau bill des douanes publié dans notre feuille de lundi, ainsi que le bill d'indemnité au sujet duquel les loyaux tories ont fait tant de menaces. Les galeries de la chambre du conseil étaient remplies comme à l'ordinaire, dans les occasions solennelles où Son Excellence s'y rend en grande pompe au nom de la souveraine. Nous avons remarqué pourtant que le côté réservé pour les dames n'était pas aussi rempli qu'il a coutume de l'être ; ce qui laisse à douter qu'il y avait eu préméditation de faire du tapage, ou du moins prévision qu'il y en aurait.

La sanction fut donnée au milieu d'un silence parfait à treize ou quatorze bills qui vinrent avant le bill d'indemnité. Quand la sanction fut prononcée sur ce dernier, les mécontents firent un moment de silence, l'un d'eux poussa le cri de signal, les murmures et les piétonnements commencèrent, puis ils laissent les galeries et vont s'attrouper dans les rues où Son Excellence devait passer après avoir rempli ses fonctions, au nom de la Souveraine. On pouvait bien s'attendre à quelques insultes de leur part, d'après leur conduite antérieure ; mais qui aurait jamais cru qu'ils porteraient l'effronterie et l'audace jusqu'au point de lancer des œufs et de la glace sur Son Excellence et ses Aides-de-Camp ? Le cocher hâta la marche de ses chevaux pour se soustraire à cette petite grêle plus dégoutante que dangereuse ; mais les nobles personnages qu'il conduisait parurent impassibles et imperturbables au milieu de tout, ils se moquèrent même de cet attentat fanatique. Ils durent cependant s'affliger un peu de voir des compatriotes oublier complètement la raison pour se livrer à des voies de fait, à des actes forcénés d'une nature si vile qu'on n'en a probablement jamais vu de semblables chez des peuples civilisés. Il est impossible de croire que la populace se soit portée à ces excès de son propre mouvement. La populace pour l'ordinaire, entend peu de choses dans les affaires gouvernementales, mais elle se laisse émouvoir par ceux qu'elle est accoutumée à regarder comme ses amis. Est-il possible, dira-t-on, que des hommes instruits et intelligents conseillent ou approuvent une conduite aussi farouche et sauvage ? Nous répondrions, non, si nous n'avions sous les yeux des preuves du contraire. La *Gazette* de Montréal qui ne veut pas se laisser égaler en violence, s'est hâtée de rendre compte de cette émeute, dans les termes les plus inflammatoires, demandant encore quelque chose de plus. Nous traduisons cette feuille extraordinaire depuis le premier mot jusqu'au dernier. Qu'on juge de l'éducation de ce parti, nous ne voulons pas dire tory, car nous savons qu'il y a chez ce parti des hommes respectables qui rougissent de ces excès. Qu'on veuille bien croire aussi que la *Gazette* fait abus du nom d'Anglo-Saxons par qui elle est répudiée.

(*Extra de la Gazette.*)

LA DISGRACE DE LA GRANDE-BRETAGNE CONSOMMÉE.

Le Canada vendu et abandonné

LE BILL DES PERTES DE LA RÉBELLION PASSÉ.

Œufs pourris lancés sur le Gouverneur ! ! !

Cet après-midi il circulait une rumeur en ville que le gouverneur général se rendrait à la chambre et donnerait la sanction à certains bills ; mais on ne pouvait pas supposer que le bill de l'indemnité des pertes de la rébellion serait du nombre.

Honteux du rôle qu'il allait jouer, et espérant en imposer au sentiment public, lord Elgin vint ramper dans la chambre une heure après le temps marqué, et quand on eut pu croire qu'il avait changé d'intention, il se montra dans la chambre du conseil législatif. Après la lecture de plusieurs bills de peu d'importance, le clerc lut d'un ton qui n'annonçait pas le désir d'attirer l'attention du public.

LE BILL DES PERTES DE LA RÉBELLION,

Et, à la honte éternelle et damnable de la Grande-Bretagne.

LA RÉBELLION EST LA LOI DU SOL.

Le bruit de ce fait a été accueilli par des cris de rage et des battements de pieds. Plusieurs autres bills ont reçu la sanction royale après cela; mais les galeries se vidèrent par dégoût, "murmurant et maugréant tout haut et tout bas," malédictions qui auront effet quelqu'autre jour.

Les personnes qui s'étaient assemblées dans les environs, apprenant ce qui venait de se passer, éclatèrent, en hurlements, cris de rage et d'indignation, contre le "*dernier Gouverneur du Canada.*" Quand lord Elgin (il ne mérite plus le nom d'Excellence,) reparut dans les rues, en sortant de la Chambre du Conseil, il fut reçu par par les sifflets, les grognements et les cris d'indignation de la foule. On lui lança des œufs pourris, et lui et ses Aides-de-Camp furent arrosés de cette liqueur savoureuse, et toute la voiture fut couverte du contenu dégoutant des œufs et de boue. Quand la provision d'œufs fut épuisée on se servit de pierres pour saluer le départ de la voiture, et il fut conduit au galop au milieu des sifflets et des malédictions de ses compatriotes.

LA FIN A COMMENCÉ.

Anglo-saxons ! vous devez vivre pour l'avenir, votre sang et votre race seront désormais votre loi suprême, si vous êtes vrais à vous-mêmes. Vous serez Anglais, "dussiez-vous n'être plus Britanniques." A qui et quelle est votre allégeance maintenant ? Que chaque homme réponde pour lui-même.

La poupée du spectacle doit être rappelée, ou repoussée par le mépris universel du peuple.

Dans le langage de Guillaume Quatre, "LE CANADA EST PERDU ET LIVRÉ."

UNE MULTITUDE DOIT S'ASSEMBLER SUR LA PLACE-D'ARMES, CE SOIR, A HUIT HEURES, ANGLO-SAXONS, AU COMBAT, C'EST VOTRE TEMPS.

Le *Morning Courier*, de ce jour use à peu près de termes semblables en racontant ce fait, et dans l'excès de sa loyauté, il renverse sans dessus-dessous les Armes Royales dont il orne toujours la tête de ses colonnes éditoriales. Il dit que ce n'est là que "le premier coup contre la connexion Britannique," que le "vingt-cinq d'avril sera longtemps un jour mémorable dans le Canada."

ASSEMBLÉE DU CHAMP DE MARS.

L'appel incendiaire de la *Gazette* a porté ses fruits. Hier soir, dès que les ténèbres ont commencé à obscurcir les rues, il se forma par-ci-par-là des attroupements de gens d'une apparence suspecte lisant le feuilleton extraordinaire de ce journal, que nous venons de traduire. Puis on envoya par les rues un hérault une cloche à la main, convoquant une réunion pour huit heures au Champ de Mars. De plus quelques compagnies de pompiers partageant l'irritation de leurs amis tories, se mirent à parcourir les rues, sonnant leurs cloches, fesant tout le bruit possible pour attirer une plus grande foule. Vers huit heures il y avait en effet sur le Champ de Mars une réunion assez nombreuse, que nous ne voudrions pas toutefois, estimer à plus de 1200 ou 1500 personnes. Plusieurs orateurs haranguèrent *incognito*, à la faveur des ténèbres, car on avait soin de ne pas souffrir de lumières là, ni matérielle ni intellectuelle. Quelques uns pourtant ont été connus. Ils firent passer dans le cœur de ce petit pelotonde gens, toute la rage et le feu dont ils étaient animés, contre la chambre d'assemblée, le ministère responsable et surtout lord Elgin qui venait de remplir un devoir de justice envers le peuple du Bas-Canada, tant il est pénible pour eux de voir qu'on ne gouverne plus en leur nom et suivant toutes leurs volontés. On dit qu'ils ont adopté là des résolutions dont nous ne connaisons pas la nature. Toujours est-il qu'ils ont enivré cette populace de principes si furibonds, que tout-à-coup, l'assemblée laisse le Champ de Mars et se dirige vers la chambre d'assemblée où les représentants siégeaient, et en voici les suites.

DESTRUCTION ET INCENDIE DES BATISSES DU PARLEMENT.

Un instant après le départ de l'assemblée du Champ de Mars, où les délibérations avaient été moins longues qu'au conseil de ville et chez les autres autorités, on vit arriver au pas de course de différents côtés, et fondre sur les chambres du parlement en criant "destruction à la chambre," cette foule d'émeutiers et de tapageurs dont l'extérieur annonçait qu'ils n'avaient rien à perdre au pillage. Ils étaient munis de pierres et de bâtons. Ils rompirent toutes les fenêtres, enfoncèrent les portes et allèrent couper le gaz, pour agir encore à la faveur des ténèbres. Les membres qui étaient restés en séance, sans plus de précautions que si rien n'eut été, furent exposés à une terrible grêle de pierres et durent se mettre à l'abri dans les coulisses et chercher une issue. Ils furent bientôt forcés d'en trouver une, car les flammes avaient commencé à envelopper l'édifice. Les tapageurs avaient envahi l'enceinte parlementaire, l'un avait pris le fauteuil de l'orateur, dit-on, et avait proclamé la chambre dissoute. Ce n'est qu'avec peine que l'on parvint à sauver quelques dames au milieu de ce tumulte. C'est après avoir tout brisé et saccagé, que les émeutiers mirent le feu.

Le plus regrettable de tout, c'est la perte irréparable des bibliothèques, des journaux, des records, &c. Il y avait là des papiers et des écrits très-précieux qui ne se trouvent nulle part ailleurs. Cependant au milieu de ce désastre, nous avons la bien faible consolation de dire que les bills sanctionnés hier, ont tous été sauvés. On ne peut concevoir, comment il faut avoir le cœur fait pour voir ce désastre d'un œil tranquille et de sang-froid. Des gens d'un rang plus élevé qui ne voulaient pas aller au feu, riaient aux coins des rues, et délibéraient même sur le sort du pays : s'il serait une république, quel en serait le premier président, &c. Sous prétexte de refuser une indemnité de £90,000, ils font souffrir au pays une perte irréparable et par conséquent incomparablement plus grande.

Des pompiers rebelles voyaient de cœur joie cette horrible conflagration, ils laissaient faire les ravages du feu dont ils ont coutume d'être si grands ennemis. Une seule compagnie s'est rendue sur le terrain, c'est la compagnie canadienne du Capt. Moses. Elle a contribué beaucoup à sauver le Couvent des Sœurs Grises qui avoisinait les bâtisses du Parlement, et a encouru de grands dangers et a même souffert quelques légers dommages. La compagnie du Cap. Tison n'a pu servir, vû que sa pompe s'est brisée en chemin. Le vent a pompé les flammes du côté nord de la rue St. Paul, et une maison de brique occupée par M. Crank en est devenue la proie.

Après cet exploit les tapageurs allèrent aussi briser les fenêtres de l'établissement du *Pilot*.

Cette affaire a eu un résultat aussi grave parce que le peuple de Montréal a été pris par surprise et que les autorités n'ont pas mis assez d'activité dans leurs démarches, ne s'imaginant pas qu'on put pousser les choses à un tel point. Et qui l'eut crû ! !Qui eut jamais songé qu'il y avait des Vandals pareils dans Montréal ! ! des gens qui détruisent, et au lieu d'indemniser, détruisent encore ! !

C'est quelque chose d'assez singulier que d'entendre le *Morning Courier* parler de l'amour de ces gens pour leur gracieuse Souveraine, dans sa narration des actes de Vandalisme que nous rapportons. Les autorités vont prendre des mesures énergiques, et nous ne les verrons plus, nous l'espérons, se renouveler aussi audacieusement.

Aujourd'hui, vers 2½ heures, J. M. Ferres, éditeur de la *Gazette*, W. G. Mack, avocat, A. Heward et H. E. Montgomerie, arrêtés ce matin, sur accusation d'avoir pris part aux désordres d'hier soir, ont été menés en prison, dans une voiture, escortée d'une compagnie de soldats, l'arme au bras. Une foule turbulente, se composant de gens du peuple entourait la voiture, en poussant des hurlements formidables. Toute la ville est comme en état de siége, on ne voit que des groupes d'individus par toutes les rues. Des mesures énergiques ont été adoptées par le gouvernement. Les amis de l'ordre s'assembleront ce soir à 6 heures au marché Bonsecours.

Le Parlement s'est assemblé ce matin à dix heures dans la grande salle du marché Bonsecours, et s'est ajourné vers 1 heure. On s'est occupé particulièrement de la malheureuse catastrophe d'hier soir ; un comité a été nommé pour s'enquérir de l'état des papiers et des différentes mesures qui ont été déjà passées.

Nous pensons que la chambre se réunira demain à dix heures dans les vastes appartements de M. Hays, rue Notre-Dame, qui seront plus commodes et plus convenables que ceux du marché.

Le nombre des bills sanctionnés hier est de 42, heureusement qu'il en a été donné une liste à la *Gazette Officielle* qui les a publié hier soir, mais en anglais seulement. Le temps nous a manqué pour en donner une traduction aujourd'hui.

Un livre a été ouvert ce matin à la maison du gouvernement où les citoyens vont mettre leurs noms en signe d'approbation de la conduite de son excellence, et quoique la chose ne soit pas généralement connue, il s'y trouve déjà une foule de signatures.

DU PROGRES.—Nous apprenons avec plaisir que le grand Propeller à vapeur, "Comte Cathcart," est arrivé à Lachine avec une cargaison de fleur et de porc, à l'adresse de la Compagnie du Railroad du St. Laurent et du Lac Champlain et appartenant à J. Hatch, écr., de Burlington. Ce vaisseau attend que le Canal de Lachine soit rempli pour descendre à Montréal.

C'est le premier d'une ligne de steamers que l'on est sur le point d'établir pour le transport des produits des Etats de l'Ouest vers les eaux du Lac Champlain. Ce genre de commerce promet de s'accroître dans une proportion illimitée.

On a reconnu que par la route du St. Laurent le fret de Détroit peut être expédié à Burlington quinze jours plus tôt que par le Canal de l'Erié, et avec une grande réduction dans les dépenses. C'est quelque chose qui promet beaucoup.

Le St. Louis est arrivé à notre port lundi dernier avec un bon nombre de passagers venant de Sorel, Berthier, ainsi que de la plus part des ports intermédiaires où il a pu toucher. Nous avons vu avec plaisir que notre entreprenant compatriote le Capt. St. Louis a fait de nombreuses améliorations à son vaisseau, et si on n'y rencontre pas tout le luxe qui se trouve dans quelques uns des vapeurs de notre fleuve, du moins y trouve-t-on tout le comfort désiré. Une vaste salle à dîner et des chambres à coucher ont été ajoutées sur le pont supérieur, ainsi qu'un appartement plus commode qui se trouve sur le premier pont pour les dames. Une partie de la cale, et la plus grande partie du pont sont destinés aux passagers de l'avant ; ces deux vastes places offrent beaucoup d'avantages aux cultivateurs qui apportent leurs produits aux marchés. On ne doit pas oublier que le Capt. St. Louis est le fondateur de la ligne de steamboats entre Montréal, Sorel, et le lac St. Pierre. Un autre vaisseau doit faire le service régulier, pendant la saison entre cette ville et l'Assomption.

Les autres vaisseaux de la Rivière Chambly et du lac sont aussi en activité. Ils ont tous subi des améliorations considérables, et ils offrent un magnifique coup d'œil. Ce sont le Jacques Cartier qui est sans contredit au premier rang, le Richelieu, l'Orégon, le Vulcan, la Mouche à Feu. &c Tous ces vaisseaux sont commandés par des Canadiens et le service se fait avec la plus grande régularité.

—Un superbe steamboat, construit par nos entreprenants compatriotes MM. Jodoin et Lespérance, a été lancé mardi dernier au canal la Chine et a reçu le nom de Jean-Baptiste. Il est destiné à faire le service de la traverse entre le pied du courant et Longueuil avec le St. Hélène.

Nous avons reçu une copie de l'1er almanach métropolitain de Québec pour l'année 1849 ; contenant la liste du clergé de tous les diocèses de l'Amérique Britannique du Nord, avec divers détails sur leurs établissemens religieux."

L'enfant perdu retrouvé.—Nous avons annoncé vers la fin de février dernier, à la demande des parens, la perte ou plutôt la disparution d'un jeune enfant du collège de l'Assomption, du nom de Vital Christin dit St. Amour ; et aujourd'hui, on nous informe que l'enfant a été retrouvé dans une honnête famille de St. Constant. Il trouve sa position si bonne qu'il a demandé à son père et a obtenu la permission d'y rester. On nous a fait voir un certificat du Révd. M. Vinet, curé du lieu, qui atteste le fait.

Mitchel.—Les journaux étrangers nous apprennent que Mitchel sera prochainement transporté de la Bermude au Cap de Bonne Espérance, où il se rendra avec un passe-port lui donnant tous les priviléges d'un émigrant libre. Le *Reporter* de Cork dit "que l'aimable jeune Dame du chevaleresque Protomartyr de l'Irlande est sur le point de se rendre au Cap de Bonne Espérance pour y joindre sous héroïque époux. Mde. Mitchel a cinq beaux enfants, trois fils et deux filles qui l'accompagneront à travers le vaste désert des mers pour aller revoir leur noble père."

☞ Nous attirons l'attention de nos lecteurs et lectrices de Montréal sur l'annonce de M. Schutz, ci-devant de St. Petersbourg, qui offre ses services comme professeur de Piano. M. Schutz est déjà connu bien avantageusement dans cette ville ; il est peu de personnes dans Montréal qui n'ont pas été charmées de l'excellente musique qui accompagnait les exhibitions du Diorama l'an dernier, et qui par conséquent ne peuvent rendre témoignage de son habileté. Nous croyons donc qu'il a droit au patronage public et que ce patronage ne lui manquera pas.

Le Boston *Atlas* de vendredi dernier publiait l'extrait suivant d'une lettre importante de la Région d'Or : elle est datée de San-Francisco, 28 février.

"Nous avons eu par le steamer les dernières nouvelles des Etats-Unis. Il paraît que la fièvre de l'or continue ses ravages au milieu de vous ; et c'est très-bien, car assurément il n'y a jamais eu de découvertes comme celle-là. Chaque jour ajoute à ma surprise. Hier j'en ai pesé 150 lb. Les propriétés s'élèvent rapidement en valeur. Ici les sites avantageux se vendent à $20 la verge quarrée. Il y a une réduction dans les prix de la plûpart des articles, vû que l'on attend bientôt des arrivages des Etats-Unis. A présent, la fleur est à $15 ; le pain de pilotes, à $12 ; le porc, à $30. C'est le bois qui monte le plus, de tous les articles. J'ai payé aujourd'hui $400 pour mille pieds.

La plus petite chambre se loue $100 par mois. Conseillez à vos amis d'envoyer des quantités de bois, et des petites maisons prêtes à ériger. Ils obtiendront 500 par cent d'avance sur le coût pendant les deux années prochaines. Les gages des cuisiniers sont de $100 par mois ; les œufs à $3 la douzaine ; le beurre, $1 50 ; le fromage, 75 cents ; le bœuf 12½ cents ; le porc 25 cents ; les volailles $3 50 la pièce ; bois de chauffage $30 la corde ; lait $1 la bouteille ; pension pour les ouvriers, $10 par semaine. Les travailleurs ordinaires gagnent $6 par jour ; les charpentiers $8.

Pendant les derniers quatre mois nous avons vendu pour presque trois quarts de million de dollars. Ce n'est pas une chose ordinaire que de voir transporter de magasins en magasins, les poussières d'or.

Richesses de la Californie.—Un officier à bord du vaisseau américain l'*Ohio*, dans la Baie de San Francisco, écrivait dernièrement à un officier du gouvernement à Washington.

"Je ne fais qu'arriver d'une exploration dans la région d'or, et je saisis l'occasion que me fournit M. Wethered pour vous envoyer quelques spécimens de poussière d'or que l'on trouve communément dans diverses parties de la place. Le *Lexington* étant à la veille de faire voile et tout mon temps étant employé à préparer des dépêches pour envoyer par ce vaisseau, je ne puis pas vous écrire longuement pour aujourd'hui, mais me procurerai l'honneur de vous envoyer par la route du Cap un rapport détaillé et une description de l'"El-Dorado" depuis longtemps cherché et enfin trouvé. Vous devez concevoir une grande idée des choses, quand je vous assure que je n'ai rien vu d'écrit ou de publié qui ne soit bien vérifié par l'inspection de l'œil. Je ne risque pas de me tromper en disant que plus de $5,000,000, $16 à l'once, ont déjà été retirés des fentes des rochers, recueillis dans les sables des petites baies desséchées ou retirés du fond des eaux et des ravines, et cela avec les instruments les plus grossiers, une pelle ou une bêche, et souvent même seulement un couteau et un couloir de laine. Il en a été envoyé une grande quantité, et le *Lexington* en prendra plus de $300,000 en poussière, dont la plus grande partie a été achetée à $8 ou $12 par once. Comme vous pouvez le supposer un tel état de choses met tout le monde dans le délire, et on abandonne tous les autres emplois et occupations ; ferme, boutique, bureau tout cela est abandonné, et chacun part, est parti ou revient des mines. Le prix des provisions s'est élevé en proportion de la rareté causée par la négligence de l'agriculture, et aussi en raison de l'accroissement de la consommation et de l'abondance des moyens de payer *en or* pour satisfaire les appétits."

Une autre lettre datée de Valparaiso, 2 mars 1849, contient le paragraphe suivant :

"Vous ne faites que de contracter la fièvre de l'or dans les Etat-Unis. Ici, elle ravage depuis quatre ou cinq mois. Valparaiso est presque désert. Toutes les maisons de commission peuvent à peine trouver des clercs, et emploient tous les moyens pour empêcher les jeunes gens d'émigrer à la Californie et de les laisser. On a reçu ici environ un demi-million d'or de la Californie. Les dépenses du fret, de la fonte et de l'a[illegible] payées, il fournit environ $18 par once."

Ces faits sont assurément bien encourageants, et la couleur des récits est de nature à ne pas laisser de doute.

[illegible]

Bill des [illegible]

Conformément à une [illegible] part des habitants [illegible] une assemblée publique [illegible]